



Séparation et garde d'enfant

Par **soleil76**, le **15/06/2010** à **12:17**

Bonjour,

je suis une manan d'un petite fille de 2 ans. elle n'a jamais vécu avec son père car il m'a trompé pendant la grossesse. j'ai refais ma vie, mon compagnon a 2 enfants ce ce qui nous en fait 3. Il doit être muter à la rénuion, pour raison professionnelle. Le papa de ma fille peut il s'opposer à ce que ma fille vienne avec moi et le reste de la famille. Le papa a lui aussi l'autorité parentale, il a un droit de garde un wee-end sur deux, le mardi soir et la motié des vacances scolaires, décision du JAF l'année dernière.

si mon compagnon n'accepte pas cette mutation il peut être licencié.

devons-nous être pacsés ou pas ?

je vous remercie d'avance de porter attention à ma question